

DEC191124DR17

Décision portant nomination de Mme Anaïs Goulian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Gilles Carron aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte Recherche UMR6629 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6629 en date du 04/03/2019;

Considérant que Mme Anaïs Goulian a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 1^{er} au 3 avril et du 14 au 16 mai 2019 par l'Université de Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anaïs Goulian, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray à compter du 1^{er} juin 2019.

Mme Anaïs Goulian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anaïs Goulian est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Visa du Président de l'Université de
Nantes

Le Directeur de l'unité

Olivier Laboux

Gilles Carron

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale
de Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Arnaud Poitou

Gabrielle Inguscio

